

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3791)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 337

présenté par

M. Dombreval, M. Houbron et Mme Romeiro Dias

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.